

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement

SSP0005094

Nom usuel

EVERS (société GEORGES EVERS et Cie)

Commune(s)

76238 EPOUVILLE

Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1

Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000509401			31/01/2025

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration

SSP000509401

Date de dernière mise à jour

31/01/2025

Statut de l'instruction

Clôturée

Nom Usuel

EVERS (société GEORGES EVERS et Cie)

Autre(s) identifiant(s)

76.0041 (BASOL)

Environnement

Le site EVERS (société GEORGES EVERS et Cie) (N° BASOL76.0041), d'une superficie de 76466 m² est implanté en zone d'habitat DISPERSE et en zone d'industrie LEGERE. Il a accueilli des industries diverses ce qui a abouti à une pollution à l'amiante sur le site.

Pollution des sols : oui

Pollution des eaux souterraines : oui

Description

Suite à l'interdiction d'amiante survenue en 1996, par arrêté de mesures d'urgence du 21/02/1996, il est imposé aux Ets EVERS, puis à la SA HLM Plaine Normande (porteur d'un projet d'aménagement) la réalisation d'une étude rendant compte de l'état de pollution des terrains par l'amiante.

Le diagnostic de pollution réalisé en 1997 a consisté en la réalisation de neuf sondages de sol et des analyses des eaux souterraines au droit du site. Ce diagnostic a mis en évidence des secteurs dans lesquels ont été enfouis dans le passé des déchets à base d'amiante. D'autre part, les résultats d'analyses sur les prélèvements ponctuels effectués dans les eaux souterraines ont mis en évidence la présence de fibres d'amiante (chrysotile).

Sur les 9 sondages, des fibres d'amiante ont été retrouvées dans les sols sur 7 sondages.

Une partie du site a été transformée au début des années 2000 en centre commercial. Des dispositions spécifiques, telles qu'une barrière étanche entre le sol et les locaux, ont été mises en oeuvre afin de s'assurer de la compatibilité du site avec l'usage.

Entre 2005 et 2018, l'autre partie du site a fait l'objet de différentes études de caractérisation des sols et des eaux souterraines. La synthèse de ces études met en évidence :

- l'absence d'impact sur les sédiments et les eaux superficielles,
- la présence de fibres d'amiante de type chrysotile ou amphibole dans les eaux souterraines. Un impact par les hydrocarbures avait été détecté en janvier 2005 mais n'a pas été retrouvé lors des campagnes suivantes.
- la présence diffuse d'amiante dans les sols de l'ensemble du site,
- la présence de zones de contamination ponctuelle des sols par des hydrocarbures totaux (HCT) au droit de l'ancienne zone de dépôt d'huile, la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) au droit d'une sone de remblais, et la présence de HCT et HAP au droit de l'ancienne cuve de fuel et de l'ancien dépôt de suif et huile de vidange.

Dans le cadre du projet de reconversion, et en l'absence de fonds dans la liquidation, l'ADEME est intervenue pour finaliser la mise en sécurité du site EVERS. La maîtrise d'ouvrage de ces opérations a été assurée par l'EPFN conjointement au chantier de démolition du site de mars 2016 à août 2017. Le 2 mai 2019, l'inspection des installations classées a constaté la mise en sécurité effective du site. En fonction du projet de reconversion de cette partie, des travaux sont à prévoir afin de s'assurer de la compatibilité avec l'usage envisagé, conformément à ce que prévoit l'article L 556-1 du code de l'environnement.

Non renseigné(s)

Polluant(s) identifié(s)

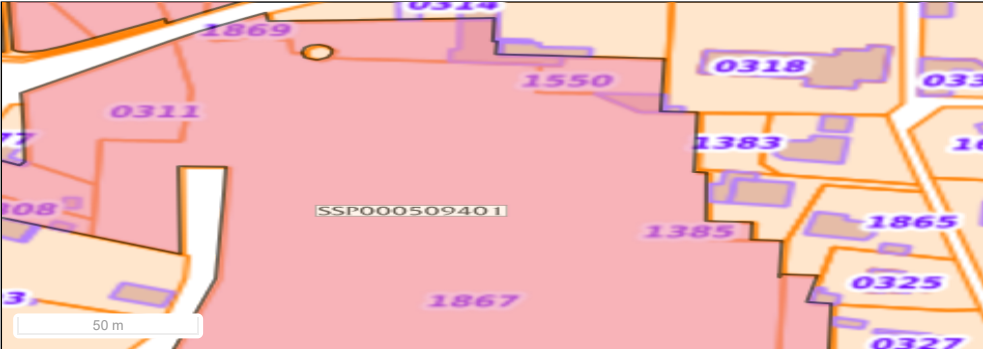
Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-		✓ Interdiction d'accès (clôture...) ✓ Evacuation de produits ou de déchets			
Description		Mise en sécurité réalisée par l'EPFN					
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol		✓ Confinement par couverture et étanchéification		

Description		à réaliser					
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol		✓ Confinement par couverture et étanchéification		
Description		à réaliser, une fois que le plan de gestion aura été mis à jour					
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Plan de gestion	-	✓ Sol - Sous-sol				
Description		Plan de gestion en cours de mise à jour					

Carte(s) et plan(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
EPOUVILLE		B	1866	
EPOUVILLE		B	313	
EPOUVILLE		B	1370	
EPOUVILLE		B	363	
EPOUVILLE		B	1868	
EPOUVILLE		B	1364	
EPOUVILLE		B	1562	
EPOUVILLE		B	362	
EPOUVILLE		B	364	
EPOUVILLE		B	1463	
EPOUVILLE		B	1849	
EPOUVILLE		B	1989	
EPOUVILLE		B	1990	
EPOUVILLE		B	1850	
EPOUVILLE		B	38	
EPOUVILLE		B	36	
EPOUVILLE		B	37	
EPOUVILLE		B	1972	
EPOUVILLE		B	39	
EPOUVILLE		B	1867	
EPOUVILLE		B	1480	
EPOUVILLE		B	1512	
EPOUVILLE		B	1558	
EPOUVILLE		B	1559	
EPOUVILLE		B	1524	
EPOUVILLE		B	1522	
EPOUVILLE		B	328	
EPOUVILLE		B	1519	
EPOUVILLE		B	309	
EPOUVILLE		B	308	
EPOUVILLE		B	1521	
EPOUVILLE		B	1390	
EPOUVILLE		B	311	
EPOUVILLE		B	1385	
EPOUVILLE		B	1971	
EPOUVILLE		B	1363	
EPOUVILLE		B	1550	
EPOUVILLE		B	365	
EPOUVILLE		B	1869	
EPOUVILLE		B	1970	
EPOUVILLE		B	1973	
EPOUVILLE		B	369	

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle

SSP00050940101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire

SSP000509401

Ancien identifiant SIS

76SIS07629

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE

Non renseigné

Date de dernière mise à jour
Date de l'Arrêté Préfectoral
Nom(s) Usuel(s)
Description

31/01/2025
13/06/2022
EVERS (société GEORGES EVERS et Cie)
Ces parcelles ont accueillies la société GEORGES EVERS et Cie, spécialisée dans la fabrication de produits à base d'amiante. Suite à l'interdiction d'amiante en 1996, la société Evers a été liquidée et quelques activités ont perduré jusqu'en 2012. Cette friche est implantée en zone d'habitat et en zone d'industrie légère. Une partie de la friche se situe en centre bourg.

En cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.

POUR RAPPEL :
L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

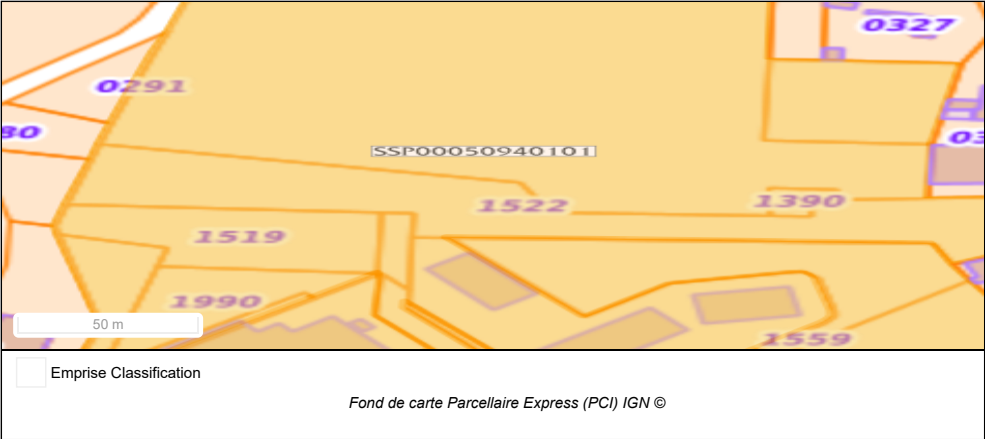
En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 431-16 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Carte(s) et plan(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
Télécharger	AP SIS 13.06.2022 LHSM	

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
EPOUVILLE		B	313	
EPOUVILLE		B	1868	
EPOUVILLE		B	1867	
EPOUVILLE		B	1480	
EPOUVILLE		B	1512	
EPOUVILLE		B	1558	
EPOUVILLE		B	1559	
EPOUVILLE		B	1524	
EPOUVILLE		B	1522	
EPOUVILLE		B	328	
EPOUVILLE		B	1519	
EPOUVILLE		B	1521	
EPOUVILLE		B	1390	
EPOUVILLE		B	311	
EPOUVILLE		B	1869	
EPOUVILLE		B	1849	
EPOUVILLE		B	1989	
EPOUVILLE		B	1990	